

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**Liberté é Egalité é Fraternité**  
**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 17 avril 2014**

**L'AN DEUX MILLE QUATORZE ET LE 17 DU MOIS D'AVRIL**

**Le CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué en Séance Ordinaire s'est réuni sous la présidence de Mme Dominique LANOISELET é Maire**

**Les Conseillers présents : M. DUPLESSIS Daniel - Mme PLANCHE Bernadette - M. FLORET Pascal - Mme DRILLIEN Marie-France - M.FARAH Jean-Pierre – M BREDEL Bernard - Mme PIFFAUT Martine – Mme DOUCET Marie-Christine – Mme GAUDILLAT Brigitte — M PINIER Fabrice – M BOULAY Ludovic – Mme THOMAS Isabelle – Mme DUBOIS Valérie – M RENONCIAL Yvan – M COGNARD Laurent - Mme DUSSON Nelly - Mme DESBRIERE Marie-Rose**

**Excusé : M SIMONET Bernard**

**Secrétaire de séance : M BREDEL Bernard**

**Approbation du procès-verbal de la réunion du 28 mars 2014**

Mme Desbrière souhaite intégrer une phrase dite lors de la réunion précédente avant l'ouverture de la séance : « les élus de l'opposition souhaitent travailler en bonne intelligence, dans la construction et surtout dans le respect mutuel ».

Madame le Maire donne son accord pour que cette remarque apparaisse au compte-rendu.

Le procès-verbal de la dernière réunion est alors adopté à l'unanimité.

**Vote du Budget Primitif de la Commune et de l'Assainissement**

Madame le Maire accueille M Chapotot, trésorier du Centre des Finances Publiques et le remercie de nous accompagner toute l'année de ses précieux conseils dans l'élaboration de notre budget.

Madame le Maire donne quelques notions de base : le budget primitif communal est un acte fondateur de la gestion municipale puisqu'il détermine chaque année l'ensemble des actions qui seront entreprises. Le budget communal est un acte de prévision puisque nous évaluons les recettes à encaisser et les dépenses à réaliser sur une année. C'est également un acte d'autorisation puisque l'organe exécutif (le maire) est autorisé à engager les dépenses votées par le Conseil Municipal.

Il existe différents documents budgétaires : *le budget primitif et le compte administratif* (voté précédemment). Ce dernier permet de juger de la bonne gestion de la commune car il est le relevé exhaustif des opérations de recettes et dépenses qui ont été réalisées pendant l'exercice comptable donné. Le compte de gestion est élaboré par le comptable du Centre des Finances Publiques qui est chargé d'encaisser les recettes et payer les dépenses. Ce compte doit être en parfaite concordance avec le compte administratif. Il existe un budget annexe concernant l'assainissement.

Le budget principal et assainissement est présenté par M. Daniel Duplessis. Il a été soumis à la commission des finances ce lundi 7 avril en présence de M Chapotot, cette commission n'a bien sûr aucun pouvoir de décision.

**Budget principal :**

M Chapotot donne les explications nécessaires pour les affectations de résultats, le FNGIR, le fonctionnement des 3 taxes et les dotations de l'Etat.

Résultat de fonctionnement 2013 : 242 254 €

Budget primitif 2014 : Equilibre en section de fonctionnement à **2 037 066** € ; et en section d'investissement à **854 356** €

Subventions 2014 : Madame le Maire donne lecture des attributions de subvention pour 2014.

Mme le Maire précise que la commune de Buxy ne sera plus chef-lieu de canton et de ce fait ne touchera plus la dotation de solidarité rurale dans les années à venir.

M Floret donne de plus amples renseignements sur opérations financières concernant les bois et forêts.

M Farah donne des explications concernant les RODP (Redevance d'Occupation du Domaine Public) pour le gaz et l'électricité.

Mme Desbrière et Mme Dusson demandent :

- comment sont provisionnées les sommes nécessaires à l'aménagement des rythmes scolaires ?  
Madame le Maire et Madame Planche informent que ces sommes, lorsqu'elles seront connues définitivement, feront l'objet de décisions modificatives en cours d'année, une provision est déjà constituée pour les frais de personnel communal, sachant qu'il n'y aura que 4 mois à organiser pour les rythmes scolaires sur le budget 2014.
- Vu que la commune n'a pas fait d'investissement pendant 3 ans pour provisionner une réserve financière de 40 000 € pour la création du regroupement scolaire, où se situe cette provision ?  
Madame le Maire informe qu'il n'est budgété que le montant de l'étude pour le groupe scolaire cette année, et le reste sera financé par l'emprunt.

Le budget communal est adopté moins deux abstentions

#### Budget Assainissement :

Résultat de fonctionnement 2013 : **23 954** €

Budget primitif 2014 : Equilibre en section de fonctionnement à **212 919** € ; et en section d'investissement à **227 952** €

Madame Desbrière demande ce qu'il en est de 3 maisons non raccordées aux Ravaux. M Floret répond qu'il n'est pas possible de les relier au réseau au vu de la distance. Le futur gymnase aura un petit assainissement autonome propre à lui-même (mini station) qui ne permettra pas de raccorder ces maisons.

Le budget de l'assainissement est adopté à l'unanimité.

#### Vote des 3 taxes

Parmi les ressources fiscales de la commune figurent la fiscalité directe (les impôts locaux) : foncier bâti et non bâti, Taxe d'Habitation.

L'état de notification des taux d'impositions des taxes directes locales 2014 est présenté à l'écran.

L'augmentation des produits s'explique par une hausse de la base. Cette croissance de la valeur de la base résulte des nouvelles constructions, des opérations de vérification de la CCID qui se font annuellement.

Le taux est donc le seul élément que la commune peut faire évoluer. Au cours des 6 dernières années ce taux n'a évolué que de 2%. Aussi Madame le Maire propose de suivre l'augmentation de l'indice du coût de la vie et d'augmenter ce taux de 1% cette année ce qui augmentera de fait le produit attendu de 1%

- la taxe d'habitation : 13.56 %

- le foncier bâti : 20.14 %
- le non bâti : 47.46 %

**Vote** : adopté à l'unanimité

Madame le Maire remercie Monsieur Duplessis pour la préparation de ce budget ce qui ne fut pas un exercice facile en ces périodes de transition, et remercie également la secrétaire pour le travail effectué et sa faculté d'adaptation.

### **Indemnité de conseil du Trésorier**

Le Trésorier assurant des prestations de conseil pour notre commune, Madame le Maire demande de lui accorder l'indemnité de conseil et de confection des documents budgétaires au taux de 100% (soit la somme de 599,81 € brut au titre de l'année 2014) calculées selon les tarifs en vigueur.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

### **Participation financière de la commune d'origine des enfants scolarisés en CLIS**

La commune accueille des enfants en CLIS (classe d'inclusion scolaire) depuis de nombreuses années. Ces élèves ont fait l'objet d'une décision d'affectation dans une classe spécialisée par la commission départementale d'éducation spéciale. La décision s'impose à la commune d'accueil comme à la commune de résidence. Nous n'avons rencontré aucun problème, la délibération du CM en date du 28 décembre 2010 stipulait que les frais de scolarité étaient de 227,60 € par trimestre. Cette délibération était jointe à chaque demande de paiement faite aux communes.

Le conseil municipal de Marcilly les Buxy remet en cause la légalité des modalités de participation et du montant en prétextant que cette délibération concerne les classes primaires de Buxy et non la CLIS. Madame le Maire décide de prendre une délibération en précisant que ces frais de scolarité concernent également les enfants scolarisés en CLIS soit la somme de 227.60 € par trimestre. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

### **Désignation des membres de la commission d'appel d'offres**

Cette commission, composée de membres à voix délibérative examine les appels d'offres des entreprises pour l'attribution des marchés. Elle est chargée de choisir l'offre la plus avantageuse au regard de critères définis préalablement. Les membres de cette commission sont le maire qui est président, 3 membres titulaires et 3 suppléants

Madame le Maire propose comme titulaire les adjoints : M Duplessis, Mme Planche, M Floret

Et comme suppléants Mme Drillien, M Farah, Mme Thomas. Le Maire est président d'office de cette commission.

Mme Dusson demande si elle peut faire partie de cette commission. M Farah lui cède sa place.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

### **Adhésion de la commune à la Fédération Nationale et au réseau des communes**

La commune est propriétaire de forêt (261 ha ,18 ha sur la chaume, le reste sur la commune de Jully) La commune est donc à ce titre garant de sa valorisation, également responsable de la gestion des risques et surtout un acteur important de la politique d'aménagement du territoire.

Pascal Floret donne des informations sur la FNCOFOR. Cette adhésion permet aux communes forestières :

- de se défendre face à l'Etat qui souhaite se désengager des forêts communales (subventions, entretien des bois)
- De valoriser le bois français en le labellisant
- De soutenir un cours du bois acceptable
- De conserver un aspect écologique (bois de chauffage, granulés)

Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'adhérer à la FNCOFOR et de payer la cotisation de 246 € pour l'année.

### **Vente d'une parcelle située dans la zone artisanale des Amerons**

Une entreprise buxynoise de plomberie, chauffage nous a écrit pour nous faire part de son souhait d'acheter une parcelle sur cette zone. Madame le Maire donne lecture du courrier. Le prix de vente de ces terrains a été fixé à 22 € TTC le m<sup>2</sup> par délibération en date du 23 février 2012. Madame le Maire présente le plan de cette zone que M Farah commente.

La parcelle 347 est toujours disponible, la parcelle 346 serait vendue à une entreprise de Buxy, La parcelle 344 a vu l'installation de la SCI des joncs (Tournusienne de marquage), la parcelle 345 appartient à la SCI MF, la parcelle 335 appartient à La SCI CAPS et la 334 à une entreprise de carrosserie.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de vendre la parcelle 346 à cette entreprise, en précisant bien sûr que les activités professionnelles s'exerçant sur cette zone se doivent d'être en conformité avec le permis d'aménager de la zone d'une part et du règlement et des lois en vigueur d'autre part.

### **Rédaction d'un récolement des archives communales**

Le récolement est une opération qui consiste à dénombrer un ensemble d'objets répertoriés dans un inventaire, il s'agit tout simplement d'une vérification

Lors de chaque changement de Maire, la rédaction de ce récolement des archives annexé à un procès-verbal de décharge et de prise en charge des archives de la commune est obligatoire. Ces documents servent à formaliser la passation de responsabilité du maire sortant au nouveau maire. Ils permettent de certifier l'existence des archives à un moment donné, le maire étant pénalement responsable de toute destruction non réglementaire. La réélection du maire sortant ne dispense pas de dresser ces documents dès lors que l'équipe municipale a été modifiée. Le maire signe donc le document 2 fois, en tant que maire sortant et en tant que maire nouvellement élu.

Pour information nous avons sollicité le service des archives du département afin de faire procéder au classement et au tri des documents de notre commune. Le Conseil Municipal a délibéré le 19 février 2013, nous sommes inscrits dans le planning prévisionnel du service des archives qui interviendra dans le courant de cette année. (Montant des travaux 10 554,58 €)

Madame le Maire informe qu'un procès-verbal sera rédigé concernant ce récolement des archives communales..

### **Garantie financière du prêt social de location accession contracté par SEMCODA**

5 logements individuels du projet SEMCODA situé sur l'ancien site Rocamat seront financés par un PSLA sollicité auprès de la caisse d'épargne. Montant du prêt : 467 000€ sur une durée de 32 ans .La Caisse d'Épargne subordonne son concours à la condition que l'emprunt soit garanti par la commune de Buxy. La commune a de tous temps accordé sa garantie bancaire à SEMCODA à chaque projet réalisé dans la commune. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité et autorise Madame le Maire à signer le contrat et l'acte de cautionnement accordant la garantie de la commune à hauteur de 100% à l'organisme emprunteur

### **ANNULATION DU PROCHAIN POINT DE L'ORDRE DU JOUR qui concerne la souscription complémentaire dans le cadre de l'adhésion à l'Agence Technique départementale.**

Cette agence a été créée entre le département, les communes et EPCI afin d'apporter information, assistance d'ordre technique, juridique et financière dans les domaines relatifs à la gestion locale .La commune a adhéré à l'ATD le 6 novembre 2012 et paye une cotisation de base qui nous permet un accompagnement en phase pré opérationnelle jusqu'au recrutement du maître d'œuvre.

Cette prestation de base nous suffit dans un premier temps pour être accompagnée dans notre projet de regroupement scolaire. Madame le Maire proposera ultérieurement de prendre la prestation optionnelle qui nous apportera un accompagnement en assistance à maîtrise d'ouvrage durant la phase d'études de maîtrise d'œuvre jusqu'au lancement des travaux.

Mme Planche informe qu'un contact avec l'ATD a été pris pour le futur groupe scolaire pour avoir un support de travail dès le mois de juillet, sachant que tout sera étudié en commission et avec les enseignants. La visite des sites à proximité du collège a permis de mieux ce projet : école de plain-pied avec possibilité d'extension. Une réunion est prévue avec les enseignants avant les vacances d'été, et une visite d'école nouvellement construite également. Les enseignants tiennent à ce qu'il y ait une parcelle en pelouse pour les enfants.

## QUESTIONS DIVERSES

• Les élections du Président et des vice-présidents de la ccsc se sont déroulées hier soir. Monsieur Daniel Duplessis a été élu Président de la Communauté de communes, les vice-présidents : M Langlois en charge des finances, travaux et développement Economique , M D'Heilly en charge de l'environnement et des ordures Ménagères, M Morice en charge de la culture, du tourisme et de la communication, M Valette en charge de l'organisation, de la coopération et de la mutualisation du Territoire et Mme Pacaud en charge des affaires sociales, du sport et de la jeunesse.

M Duplessis informe :

- que des commissions thématiques seront mises en place au sein de la communauté de communes et ouvertes à tous les conseillers municipaux qui souhaitent y participer.
  - Commission des Finances, Travaux et Développement Economique ;
  - Commission environnement et ordures Ménagères;
  - Commission Tourisme, Culture et Communication ;
  - Commission Organisation, Coopération et Mutualisation du Territoire ;
  - Commission des Affaires Sociales ;
  - Commission Jeunesse et Sport.
- Que les travaux de construction du gymnase ont commencé et qu'un périmètre de sécurisation est mis en place
  
- Pour information, *des contrôles de conformité des raccordements assainissement* et rédaction du procès-verbal de conformité sont dorénavant demandés par l'office notarial ou des particuliers lors de vente de maisons. Ces contrôles nécessitant un investissement en temps pour nos services techniques déjà suffisamment sollicités, nous avons en conséquence demandé à la Saur d'assurer ce service moyennant une somme de 94 € ht (tva 10%) à la charge des demandeurs. La Mairie reste l'intermédiaire entre la Saur et le particulier.
- *l'agence de l'urbanisme* organise des conférences débats sur le territoire .La première a eu lieu à Montceau sur le péri urbain par un conférencier très intéressant M Vanier, géographe. La prochaine se déroulera à Buxy salle de Baranges le Jeudi 15 mai, sur les territoires en transition, Madame le Maire invite les conseillers à assister à cette conférence
- *cinéma* :
  - Madame le Maire donne la parole à M Bredel. Il signale que la dernière séance a été suivie par 80 adultes et 60 enfants. Un beau succès pour cette animation. La prochaine séance aura lieu le 16 mai prochain.
  - Mme Marie-France Drillien souhaite suivre la formation de projectionniste. Le projet est porté par des conseillers municipaux qui organisent les projections.
- *Feu d'artifice du 13 juillet* : A savoir si la commune organise le feu d'artifice le 13 juillet prochain, en raison de la finale de la coupe du monde de foot qui aura lieu ce soir-là. M Bredel propose la location d'un écran géant pour la diffusion du match de finale. Le Conseil trouve ce projet trop onéreux. Madame Drillien a reçu la société Pyragric.
- *une visite des ateliers et de la station d'épuration* sera prévue fin juin au retour de maladie de M Dumont, plutôt un samedi matin.
- la commémoration de *la journée de la Déportation* aura lieu ce dimanche 27 avril
- Quelques dates de manifestations :
  - UDSP de SetL invite tous les anciens Sapeurs Pompiers à une journée d'informations et de détente le 26 avril salle des fêtes

- marchés aux fleurs de l'école ste marthe le 18 avril de 15h à 19h et le 19 avril toute la journée grande rue et celui du COS le samedi 26 avril sur la place du champ de foire de 9 h à 18 h

**TOUR DE TABLE :**

M FLORET avise le conseil :

- du déroulement des travaux du syndicat des eaux : la conduite principale qui traverse Buxy sera intégralement changée. La 2<sup>e</sup> tranche reste à faire. Les compteurs individuels sont ramenés en limite de propriété (55 % de réalisé). La voirie et les trottoirs seront refaits intégralement.
- de la réfection d'une conduite Rue du Puits Feuillot.
- des activités des services techniques : tonte, nettoyage de l'arboretum, de certains fossés, travaux sur l'éclairage public et entretien courant.

M FARAH informe

- que les travaux du lotissement « pierre et jardin » ont débuté.
- que le lotissement à côté de la zone des Amerons a été soumis à des fouilles archéologiques qui n'ont rien donné. Les travaux peuvent donc commencer.

Mme PLANCHE informe le Conseil Municipal que le voyage des Anciens aura lieu le 17 juin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00